

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 20 mars à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 16 mars 2026,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Fabienne POUZET, Thierry PIGANEAU, Virginie FAVIER,
Louis-Marie MERCERON, Pierre ABRIAT, Bertrand QUINTARD,
Catherine PINEAU, Gaëtan GUERIN, Eric ZANNI,
Caroline MITONNEAU, Christelle MACKE,
David BRACONNEAU, Stéphane MARTIN,
Anne-Claire AUGEREAU, Rebecca DOLCI et Charlotte PAILLA
Absents excusés : François GUILLOT qui a donné pouvoir à Louis-Marie MERCERON
Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Caroline MITONNEAU
Secrétaire : Thierry PIGANEAU
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
(dont 2 pouvoirs)

Affiché le 23 mars 2026

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES
(délibération n° 2026-03-09)

Vu l'article L 19 du code électoral,
Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, pour
lesquelles deux listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil
municipal, la commission doit être composée de cinq conseillers
municipaux dont deux de la liste des opposants,
Considérant les candidatures de :
- Thierry PIGANEAU
- Virginie FAVIER
- Christelle MACKE
- Caroline MITONNEAU
- Gaëtan GUERIN

Le conseil municipal, par un vote unanime, désigne les conseillers
municipaux suivants à la commission de contrôle des listes électorales :
- Thierry PIGANEAU
- Virginie FAVIER
- Christelle MACKE
- Caroline MITONNEAU
- Gaëtan GUERIN

Fait et délibéré au foyer rural, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,
Thierry PIGANEAU